

Justificatif généré le 12/06/2024

Support de parution :



Date de parution : 12/06/2024  
Département : (93) Seine-Saint-Denis (93)  
URL de l'annonce : [www.actu-juridique.fr/a/19301568410477-2018J01334\\_2024-05-07](http://www.actu-juridique.fr/a/19301568410477-2018J01334_2024-05-07)  
N° d'annonce : 19301568410477-2018J01334\_2024-05-07

**RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY**  
EXTRAIT DE JUGEMENT - AUTRE ARRÊT DE LA COUR D'APPEL  
JUGEMENT EN DATE DU 07 MAI 2024

## E.G.I.E

**Siège social** : 1 Rue Louis Blériot, 93120 la Courneuve  
510898026 R.C.S. Paris

**Activité** : travaux d'installation électrique dans tous locaux

**Greffe du tribunal de Bobigny.** Arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 07/05/2024 , confirme le jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 04/05/2021, , en ce qu'il a condamné M.Bothereau et M.Maurice à une interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute personne morale, l'infirmes toutefois sur la durée concernant M.Bothereau, Statuant à nouveau à l'égard de M.Bothereau, prononce à l'encontre de M.Daniel Bothereau, né le 13 avril 1951 à Auvers sur Oise, de nationalité française, une interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute personne morale d'une durée de cinq ans, .